



DUPLICATA (perte/vol) MODIFICATION D'ADRESSE

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet
ou bail de location et quittance de loyer (si **locataire**)
ou taxe d'habitation ;

- si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;

- en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

En cas de changement de situation matrimoniale : ordonnance de non-conciliation, jugement de divorce, acte de mariage

Copie de votre titre de séjour actuel (uniquement pour une modification)

S'il s'agit d'une demande de DUPLICATA

- Suite à un **VOL**: copie de la déclaration de vol aux services de police ou de gendarmerie

- Suite à une **PERTE**: établir une déclaration sur l'honneur de perte précisant : votre identité complète, la date, le lieu et les circonstances de la perte